Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 76 (1940)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIe ANNÉE — No 12 23 MARS 1940

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Finlande.* — VAUD : *Simplification... des examens.* — *Sommes-nous libres ?* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Visite des musées de Berne.* — *Assemblée générale.* — *Commission des bâtiments scolaires.* — *Nos salaires.* — *Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire en cas de maladie.* — U. I. P. G. — DAMES : *Communication.* — DIVERS : *Main-d'œuvre complémentaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. DUCHEMIN et A. LAGIER : *A propos des examens pédagogiques de recrues.* — B. I. E. : *La rééducation en Italie.* — ALB. R. : *Lettres de soldats.* — JÉRÉMIAS GOTTHELF (cité par G. Bridel) : *Prophéties.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

FINLANDE

La paix vient d'être signée entre la Finlande et l'U.R.S.S. On devrait se réjouir de la fin d'un massacre et célébrer cette paix à grand renfort de cloches et de drapeaux. Et l'on est au contraire écœuré.

C'est que cette paix marque une nouvelle victoire des forces brutales. On s'est beaucoup indigné chez nous de l'agression dont furent victimes les malheureux Finlandais et l'on a eu raison, mais a-t-on songé aux Finlandes qui s'appelèrent : Abyssinie, Albanie, Autriche, Tchécoslovaquie et Pologne ? Ne voit-on pas que ceci est la suite de cela et que ce sont les « complaisances » anciennes qui ont permis le nouveau crime ?

Le régime particulier de liberté dont nous jouissons en ce moment nous empêche de dire ce que nous aurions le devoir de dire. Nous ne nous dissimulons pas qu'en cette occasion, nous devenons pleutres pour rester neutres. Enregistrons ce nouvel exemple de la victoire de la force sur le droit. Constatons que la solidarité des démocraties n'est une fois de plus qu'un boniment et essayons de ne pas désespérer.

Nous saluons avec respect les Finlandais et nous ajoutons le nom de leur pays à ceux qui occupent toujours douloureusement nos pensées : Autriche, Bohème, Pologne.

Les Rédacteurs.

VAUD

SIMPLIFICATION... DES EXAMENS

Nous n'aurons pas d'examen d'arithmétique et de comptabilité ; cette suppression s'explique aisément cette année et nous en sommes très heureux. Constatons toutefois que, si elle simplifie les examens,

cette mesure n'a facilité, en rien, le travail des maîtres qui furent mobilisés ; plusieurs d'entre eux se sont efforcés de parcourir, en 3 ou 4 mois, toute la tâche imposée en arithmétique, et cela très souvent au détriment des autres branches d'enseignement. Avertis assez tôt, ils auraient pu se contenter d'approfondir les connaissances essentielles du programme, et les enfants ne s'en seraient pas plus mal portés.

Pourquoi cette discrétion officielle, *presque* absolue, jusqu'en mars, alors que la décision était prise depuis plusieurs semaines ? Une telle réserve semble témoigner de peu de confiance à l'égard du corps enseignant et pourrait laisser croire que seul l'examen stimule nos efforts.

Une attitude plus confiante nous aurait honorés et encouragés.

A. C.

SOMMES-NOUS LIBRES ?

C'est la question que pose M. Denis de Rougemont dans l'un des derniers numéros de la *Coopération* et ses courageuses réflexions méritent de retenir l'attention de tous les éducateurs :

Depuis fort longtemps, notre pays ne subit aucune tutelle étrangère, mais pourrons-nous jouir longtemps encore de nos privilèges politiques ?

Suffit-il de lever une armée et de fortifier nos frontières pour protéger notre indépendance nationale ? — Momentanément, peut-être ; et nous avons une entière confiance dans cette armée, « mais nos libertés politiques ne sauraient subsister et garder leur valeur concrète que si nous conquérons une plus grande liberté morale et intellectuelle ». Nous sommes en général peu tolérants, les adversaires politiques ou religieux se fuient le plus souvent. Nous n'avons pas de « véritable » liberté d'esprit. Le chauvinisme national se mue en une exaltation de l'esprit de parti : les nôtres seuls ont raison.

Or notre histoire nous montre combien la liberté politique est étroitement liée à l'indépendance de pensée. « C'en sera fait de notre indépendance nationale, si nous perdons le sens et le goût de la liberté quotidienne, celle qui se manifeste par la diversité infinie des manières de penser et de vivre. » C'en sera fait de notre liberté politique si nous acceptons la tyrannie de l'opinion publique, si nous ne nous libérons pas des préjugés courants, des idées « toutes faites », si les préoccupations matérielles prennent le pas sur toutes les autres valeurs.

C'est donc l'intérieur du pays qu'il faut fortifier moralement.

Les ennemis de notre liberté intérieure ? Tout d'abord, la paresse d'esprit : nous apprécions plus l'instruction que la véritable culture ; nous avons horreur du « compliqué » craignant les idées qui ne peuvent rentrer dans des catégories moyennes et bien connues. « Or, prenons-y garde ! Cette passion maladive pour les choses « simples » tend à supprimer toute liberté de jugement ».

Voilà des paroles bien faites pour troubler la quiétude d'éducateurs peut-être trop facilement satisfaits. Savons-nous voir les valeurs essentielles que nous devons développer ? les possédons-nous nous-mêmes ? Exigeons-nous que nos élèves fassent un véritable effort intellectuel ? Veillons-nous à ce qu'ils n'acceptent pas nos affirmations, nos idées, comme des croyances et voulons-nous qu'ils les raisonnent, qu'ils les pensent ? Nous oublions peut-être de leur demander sans cesse une absolue sincérité, exigence sans laquelle ils seront la proie de nos mots et de ceux de leurs livres.

Préparer la jeunesse à la vie, ce n'est pas seulement la préparer à *gagner* sa vie. Nous ne voulons pas laisser croire aux parents et à leurs enfants que nous travaillons pour eux : l'école n'est pas un placement, une affaire ; elle vaut mieux que cela. Elle voudrait développer dans la jeunesse cet esprit de service qui sommeille au fond de tous les cœurs. Comprendre mieux, pour aider toujours plus. A des jeunes moralement forts, la vie ne sera point amère, car ils sauront accorder aux soucis matériels l'importance qu'ils méritent.

Mais l'inquiétude des familles contrecarre l'effort de l'école. De l'instruction, certes, on en veut : pour s'en servir, pour se caser, pour obtenir des places sûres. On a perdu le goût du risque ; les idées des mères craintives dirigent les jeunes à leur entrée dans la vie : une position stable, dans laquelle on s'installe par un examen. L'obsession de la place fixe, de l'examen à réussir, peut-elle permettre le libre épanouissement des esprits et des cœurs ? — Vinet, cité par D. de Rougemont, a écrit il y a longtemps déjà : « Si quelque chose menace aujourd'hui la liberté, ce n'est pas la superstition comme jadis... c'est la préoccupation, la passion du bien-être matériel. Sa pente, n'en doutons pas, est du côté de la tyrannie. » A. C.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

VISITE DES MUSÉES DE BERNE

Nous rappelons que cette visite est prévue pour les vendredi 29 et samedi 30 mars. Les inscriptions doivent parvenir à E. Dottrens, 6 quai de l'Ecole de Médecine, jusqu'au mardi 26 mars à midi. Préciser si l'on reste un jour (le vendredi !) ou deux jours. Nous prévoyons le coucher dans un hôtel-restaurant sans alcool qui nous fait des offres très avantageuses (logis et petit déjeuner 3 fr. 50 environ). Indiquer, en s'inscrivant, si l'on accepte la chambre commune ou si l'on exige une chambre séparée.

Chaque participant recevra un avis personnel donnant l'horaire et tous les renseignements utiles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous rappelons la convocation parue dans le *Bulletin précédent* pour l'assemblée du **mercredi 3 avril à 5 h.** (Café de la Terrasse). Une discussion d'une extrême importance est prévue sur la C. I. A. Il s'agit de comprendre quel est le sort de notre caisse de retraite. Nos collègues Foëx et Martin introduiront la question.

COMMISSION DES BATIMENTS SCOLAIRES

Cette commission présidée par Gaudin a déjà reçu de nombreux documents et s'en félicite. Elle remercie les collègues qui ont rempli si consciencieusement le questionnaire qu'elle a adressé à tous. Il est très important que cette commission établisse un rapport parfaitement objectif. C'est pourquoi *nous engageons vivement* ceux qui n'ont pas encore répondu à le faire dans le plus bref délai.

NOS SALAIRES

Des comparaisons qui s'imposent :

En examinant les diverses baisses de traitements et de salaires des fonctionnaires et employés des divers cantons suisses survenues au cours de ces dernières années, on arrive aux conclusions suivantes :

Cantons	*Taux de la baisse*	*Allégement de la mesure prise en 1938*
Uri	aucune	—
Unterwald	»	—
Bâle-Campagne . .	»	—
Schwytz	3 % à 5 %	mesure entièrement rapportée
Zoug	5 %	»
Schaffhouse . . .	3 %	»
Argovie	5 %	»
Grisons	de 5 % à 15 %	»
Zurich	5 % à 10 %	ramenés de 2,5 % à 5 %
Thurgovie	8 %	ramenés à 4 %
Tessin	de 5 % à 8 %	baisse supprimée au-dessous de 3000 francs, ou réduite de moitié
Lucerne	de 7 % à 8 %	ramenés à 3 %, en 1937 déjà
Neuchâtel	8 %	6 % + d'autres adoucissements
Vaud	10 %	adoucissements.

Berne, Glaris, Fribourg, Bâle-Ville, Appenzell ne rapportèrent pas les mesures prises antérieurement, mais celles-ci n'oscillèrent qu'entre 5 % et 7 %. Saint-Gall porta ces taux de 6 % à 10 % et Valais 10 %. Ces deux cantons qui maintinrent le statu quo paraissent donc parmi ceux qui restèrent le plus insensibles aux effets de la dévaluation du franc suisse et de la hausse du coût de la vie. Dans notre canton, sauf si l'on tient compte de l'allégement de la loi grâce auquel le fonctionnaire marié, père de famille, reçut une indemnité annuelle de 125 francs par charge, Genève reste l'état de Suisse qui a le plus durement frappé les salaires de son personnel (10 % à 50 %).

Depuis septembre 1939, deux faits dominent la situation : augmentation du coût de l'alimentation, 14 % ; baisse de salaire supplémentaire (aide aux mobilisés), 2 %.

Le corps enseignant genevois s'inquiète du maintien de cet état de choses. Il y a de quoi ! *(Commission de défense.)* G. B.

Les renseignements statistiques utilisés dans cet article sont tirés d'un rapport au Comité directeur de l'Union fédérative daté de mars 1938. E. D.

A PROPOS DE LA CAISSE CANTONALE GENEVOISE D'ASSURANCE SCOLAIRE EN CAS DE MALADIE

Le Conseil d'Etat a décidé, à fin 1939, d'augmenter de 2 fr. par an la cotisation à verser par les enfants de nos écoles à la Caisse d'assurance scolaire. Cette mesure a provoqué un certain étonnement dans divers milieux du corps enseignant et des critiques chez les parents de nos élèves.

La décision du Conseil d'Etat ayant été prise ensuite du préavis de la Commission de surveillance unanime (cette Commission a étudié le problème d'une manière très approfondie au cours de ses séances des 25 septembre et 19 octobre derniers), nous pensons utile de publier ici quelques renseignements qui sont de nature à préciser la situation de la Caisse.

* * *

Rappelons tout d'abord :

— Que la cotisation a été portée de 22 à 24 fr. ;

— Qu'elle est perçue en dix mensualités (mois d'école) ;

— Que la cotisation est ramenée à 20 fr. pour les parents de nationalité suisse qui ont trois enfants assurés à la Caisse, et à 17 fr. dans le cas où il y a quatre assurés et plus ;

— Que les cotisations sont versées intégralement pour les familles d'indigents par les Communes qui font, de ce fait, un gros effort en faveur de la mutualité (effort qui n'est d'ailleurs pas toujours justifié).

Soulignons aussi que les Sociétés de secours mutuels libres attirent à elles un certain nombre de nos écoliers, qui sont tous de bons risques,

laissant la totalité des mauvais risques (candidats refusés par les médecins) à la Caisse cantonale.

* * *

Du rapport présenté par les organes de la Caisse à la Commission et au Conseil d'Etat, nous extrayons le passage suivant :

« Il convient de noter que, durant l'exercice 1938, les treize sociétés de secours mutuels libres de notre canton, qui ont une section infantile, accusent, *sauf une*, un déficit proportionnel beaucoup plus élevé que celui de la Caisse scolaire.

Ex. **Déficit par assuré** (1938) :

Caisse scolaire	Fr.	2.17
Grütli	»	12.—
Konkordia	»	7.19
Entreprise suisse transports	»	10.—
Travailleurs, Genève	»	16.19
Progrès	»	17.34
Helvétia	»	17.78
Chrétienne sociale	»	8.51

Ces sociétés peuvent se permettre de faire un sacrifice pour les enfants, car, pour bon nombre d'entre elles, les risques sont répartis sur les hommes, les femmes et les enfants. Il ne faut pas oublier non plus que l'ensemble des sociétés de secours mutuels du canton possède des réserves au montant de près de quatre millions.

» A titre d'indication, signalons que la Caisse maladie Chrétienne sociale du canton de Genève, dont la section infantile groupe 2306 enfants, a augmenté ses cotisations dès le 1er juillet 1939 ; elle les a portées de 20 fr. 40 à 24 fr., soit une augmentation de 3 fr. 60 par an. »

* * *

Rappelons enfin que la Caisse d'assurance scolaire, depuis sa réorganisation (1925), a fait des bénéfices pendant les trois premières années, puis n'a cessé d'enregistrer des déficits annuels (sauf pendant les exercices 1931, 1936 et 1937) ; elle doit actuellement à l'Etat de Genève une somme de 100 000 fr., alors qu'elle aurait des réserves se montant à plus de 200 000 fr. si les cotisations avaient été payées sur la base actuelle dès 1925.

Le rapport précité estime que « ces déficits successifs sont dus :

1. Aux épidémies infantiles ;
2. Aux exigences toujours plus grandes des parents ;
3. Aux progrès de la science médicale ;
4. *Au tarif officiel des prestations médicales adopté par le Conseil d'Etat (tarif le plus élevé de la Suisse) et à la multiplicité des postes dudit tarif ;*

5. Au fait que, à l'encontre des Sociétés de secours mutuels libres, la Caisse scolaire ne sélectionne pas ses assurés, la loi lui imposant tous les mauvais risques ;

6. ... à la diminution de 10% de la subvention fédérale depuis plusieurs années. »

* * *

Le quatorzième rapport de gestion (exercice 1938) permet en outre, de faire les intéressantes constatations suivantes relatives au nombre d'assurés et de malades et aux prestations de la Caisse :

	Nombre d'assurés	*Feuilles de maladie délivrées*	*Frais de médecins*	*Frais de pharmacie*
1925	11 520	10 998	Fr. 213 924	Fr. 52 685
1938	10 646	15 084	» 318 367	» 87 632

Ainsi, pendant que les assurés diminuaient de 874 unités, ce qui représente une forte diminution des cotisations et une moins-value appréciable des subsides,

— Le nombre des malades s'accroissait de 4086 ;

— Les frais médicaux augmentaient d'un montant égal à plus de 100 000 fr. et les frais pharmaceutiques d'une somme de près de 35 000 fr.

Sur la base de ces chiffres, les frais médicaux par assuré ont passé de 18 fr 44. à 29 fr. 89 et les frais pharmaceutiques de 4 fr. 54 à 8 fr. 23 dans la période qui va de 1925 jusqu'au dernier exercice.

* * *

En publiant ces chiffres, nous n'avons pas l'intention de prétendre que tout a été fait et que cette augmentation de cotisations suffira pour assainir les finances de la Caisse. Loin de nous cette idée : nous savons au contraire que les instances compétentes examinent la situation *qui est grave* et que des mesures destinées à rétablir l'équilibre financier devront être prises dès que les études et les expertises techniques seront terminées. Nous avons seulement cherché à donner des renseignements objectifs qui montrent que l'augmentation des cotisations était inévitable, qu'elle est devenue une nécessité également pour les caisses libres et que l'organisation spéciale de l'assurance scolaire exige *d'autres mesures encore* qui ne manqueront pas d'être prises à bref délai.

En terminant, nous voudrions rappeler que, en 1936, en raison des malentendus et des conflits nombreux qui opposaient les instituteurs *au personnel de la caisse* (dossier des « erreurs » du corps enseignant ! ! !), le Comité de l'U. I. P. G. avait demandé au Département du Travail et des Assurances à être représenté par un de ses membres au sein de la Commission de surveillance. Il a été fait droit à cette requête et, depuis quatre ans, le soussigné fait partie — avec notre collègue

Chambordon — de la Commission qui comprend, en outre, un représentant de la Fédération des Sociétés de secours mutuels, un de l'Association des médecins, un de la Société des pharmaciens, un délégué de la Commission scolaire (M. Richard, Directeur d'écoles) et des membres nommés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. *Il nous a été facile de souligner, dès notre entrée en fonction, que la plupart des griefs faits au corps enseignant étaient ou injustifiés ou fortement exagérés* et nous avons constaté dès lors une amélioration des relations. Il va sans dire que nous restons à la disposition de nos collègues et que nous accueillerons toujours volontiers toutes leurs remarques, toutes leurs suggestions, toutes leurs doléances légitimes.

* * *

Quelles que soient les erreurs qui aient été commises, n'oublions pas cependant que la loi du 11 octobre 1919 créant l'Assurance scolaire obligatoire à Genève a consacré un progrès social important, et plaçons-nous résolument non dans les rangs de ceux qui voudraient détruire notre Caisse cantonale, mais aux côtés de ceux qui désirent améliorer et défendre cette utile institution.

C. DUCHEMIN.

U. I. P. G. — DAMES
COMMUNICATION

La retenue de 2 % pour la Caisse de compensation va être prélevée sur nos traitements à fin mars : dorénavant nous ne ferons plus passer de listes de souscriptions dans les bâtiments. Mais les besoins de la Caisse de secours pendant la guerre restent grands et celles qui le peuvent effectueront leurs versements dans les banques.

A. D.

DIVERS

MAIN-D'ŒUVRE COMPLÉMENTAIRE

...L'Office pour l'industrie de guerre et le travail (Eidgenossisches Kriegsindustrie und Arbeitsamt) vient de prier les cantons d'étudier l'application de la mesure extraordinaire que voici : fixer les vacances scolaires de telle sorte qu'elles correspondent aux moments des plus gros travaux agricoles. L'idée est intéressante ; il ne faut toutefois pas en exagérer la portée : si des enfants de quatorze à seize ans peuvent être d'un précieux secours, ils ne seront jamais en état de mener à chef certains travaux réservés aux adultes. En outre, il faut prendre garde de ne pas surmener des adolescents en pleine croissance, il faut éviter qu'une trop dure et trop précoce expérience ne les éloigne définitivement de la vie rurale...

(*Feuille d'Avis de Lausanne.*) D'un article signé Pic.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DE RECRUES

Composition

Sujets :

1. Mon village.
2. Projets d'avenir.
3. Dimanche à la caserne.
4. Le meilleur moment de la journée.

Le manque d'idées originales est le défaut capital. L'expression maladroite se retrouve aussi trop fréquemment.

Nous avons vu cependant bien des travaux intéressants.

Ces jeunes gens sont très attachés à leur village, qu'ils n'ont souvent jamais quitté. Ils expriment leurs sentiments avec franchise, quelquefois avec naïveté :

« J'aime mon village et sa population qui est restée rustre, mais saine, travailleuse et pleine de bon sens. Ce que j'aimerais cependant, c'est que, au lieu de travailler le dimanche, la population de mon village soit plus vivante en Dieu et ne se rappelle pas de Lui à Pâques et à Noël seulement. »

Rester attaché à son coin de terre est malgré tout l'idéal de nombre de ces adolescents. L'un d'eux dit simplement de son village :

« J'y suis né, j'y ai été baptisé, j'y ai passé mon enfance, là repose mon avenir, j'y veux vivre mes vieux jours et plus tard y reposer éternellement ! »

Un montagnard écrit avec fierté :

« Il n'y a dans mon village ni cinéma, ni autres mauvaises boîtes où on corrompt la jeunesse. Tout y respire la simplicité et la franchise... Le soir, on s'endort au doux murmure de la rivière, le matin, on est réveillé par les oiseaux... Loin de mon village, je languis ! »

M. Ormonand conclut le panégyrique qu'il fait de sa vallée par cette note :

« Pays solitaire, peu connu, mais que j'aime de tout mon cœur de montagnard, épris de liberté et de tranquillité ».

Les autres sujets ont donné lieu aussi à bien des remarques intéressantes :

« Projets d'avenir ?... déclare un soldat de 20 ans, il est un fait digne de retenir l'attention, c'est que, quels que fussent les troubles que les hommes connurent au cours de l'histoire, ils n'ont jamais cessé de faire des projets... »

Beaucoup pensent à leur famille, quelques-uns exposent naïvement leurs desseins :

« Mon idéal ? — Continuer à soutenir ma mère et trouver une place à l'Etat. »

« Jouir d'une certaine aisance et ne rien devoir à personne, écrit un autre. Si la vie me permet de réaliser ce projet, je m'estimerais heureux. »

Et un Lausannois de conclure :

« Existe-t-il de plus beaux projets pour un bon vaudois facile à satisfaire ? »

Pour beaucoup de recrues, « Le meilleur moment de la journée est celui de la « liberté reconquise ».

« L'inspection avant la déconsignation : c'est cet instant d'anxiété, et ce sentiment de future joie que l'on éprouve que je trouve le meilleur moment de la journée. »

La vie militaire inspire à une recrue cette remarque :

« Le soldat suisse a la discipline de l'Allemand, le courage du Français et le calme de l'Anglais »,

et à une autre ce conseil :

« Là encore, il faut faire attention de toujours raison garder et de ne pas embrigader notre jeunesse comme cela se fait chez nos voisins. »

2. Examens oraux.

a) **Thèmes d'interrogation :**

Voici, à titre d'exemples, quelques centres d'intérêt qui ont permis de poser des questions touchant à l'économie du pays, à l'éducation civique et aux connaissances en géographie et en histoire :

A propos d'un jugement du Tribunal de la Sarine :

« Un procès pour un poteau téléphonique » — Article de *La Suisse* — 14 décembre 1939.

Au début de septembre 1939, *l'Assemblée fédérale a nommé le colonel Henri Guisan, général de l'armée suisse.*

Bâle, ville frontière, prépare la Foire (art. *La Suisse* 4/1 1940).

Le 14 décembre 1939, *l'U.R.S.S. a été exclue de la S.d.N.* (à l'unanimité).

On construit, sur le Rhône, près de Genève, *une nouvelle usine hydro-électrique.*

Une inauguration au Bex-Gryon-Villars-Chesières (comptes rendus des journaux.

La Suisse, pays des sports d'hiver (publicité dans les journaux) :

« Les sports d'hiver en Suisse romande » ;

« Les Grisons, pays du soleil éternel » ;

« Allons au soleil d'hiver de l'Oberland bernois », etc...

« *Le Général a parlé* » (compte rendu de *La Suisse* au sujet de l'allocution radiodiffusée du Nouvel-an).

Les C.F.F. électrifiés (vignettes du Calendrier des C.F.F.).

L'Exposition Nationale Suisse de Zurich a fermé ses portes.

b) **Remarques** :

Géographie.

Il reste dans l'esprit de ces jeunes gens beaucoup de notions enseignées par l'école primaire.

On connaît en général assez bien la Suisse ; on est capable même d'énumérer, à l'occasion, des noms de peu d'importance, mais la connaissance sommaire de l'Europe, et surtout des pays d'outre-mer, échappe à beaucoup de jeunes gens. Il arrive que l'on parle de la Viamala ou de l'Ergolz, mais qu'on soit incapable de montrer sur une carte la Finlande et la Russie.

Histoire.

Pour l'histoire, on se souvient d'un nom, d'une date ; on parle de certains détails qui ont frappé l'esprit, mais on n'a trop souvent aucune vue générale ; l'enchaînement des faits, la raison des événements font défaut.

D'un récent rapport présenté à l'Union des Instituteurs primaires genevois par M. Baumard et adopté par cette association pédagogique, nous extrayons l'intéressant passage suivant :

« L'histoire n'est pas une collection de faits, une sèche nomenclature...

La répartition de la matière doit être envisagée à nouveau. On peut se demander en effet si un programme cyclique, concentrique, ne serait pas préférable à la répartition par fractionnement telle qu'elle est prévue dans nos programmes ».

Education civique.

L'éducation civique est certes le domaine dans lequel les plus gros déficits peuvent être constatés. Il n'est en effet guère possible de parler éducation civique aux enfants de l'école primaire, et les jeunes gens qui n'ont pas suivi d'enseignement secondaire ignorent tout des droits et des devoirs des citoyens.

L'enseignement donné est d'ailleurs souvent trop abstrait et ne tient pas assez compte de la vie actuelle.

De nombreux jeunes gens connaissent des noms sans savoir à quoi ils correspondent. On parle du Conseil d'Etat ou du Conseil fédéral, tout en ignorant les fonctions de ces autorités. On se souvient de détails comme le nombre de signatures pour une initiative ou un referendum sans connaître ni la valeur ni la portée de ces droits.

Trop de jeunes gens ont une connaissance insuffisante de la vie politique et sociale du pays ; il nous semble que l'Etat doit vouer plus de soins à la préparation civique de l'adolescent.

Economie du pays.

Là encore, les interrogations ont fait constater de graves lacunes : bien des jeunes ne s'intéressent qu'à ce qui les touche personnel-

lement et voient seulement les avantages matériels que l'Etat leur assure.

Beaucoup ignorent encore l'importance des manifestations destinées à montrer la vie économique du pays (Expositions, Comptoirs, Foires, etc...).

C. DUCHEMIN et A. LAGIER.

LA RÉÉDUCATION EN ITALIE

Extraits des chapitres 1 et 6 du Règlement du 4 avril 1939-XVII N° 721, concernant les établissements de rééducation pour les mineurs, paru dans la Gazzetta Ufficiale, *N° 125, du 29 mai 1939-XVII.*

TITRE PREMIER. — **Règles générales.**

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'Institution.* — Les établissements de rééducation pour les mineurs sont destinés aux mineurs qui, ayant contracté des habitudes fâcheuses ou par suite de l'abandon moral dans lequel ils se trouvent, donnent des preuves manifestes de dévoiement qui paraissent nécessiter un traitement moral correctif.

ART. 3. — *Etablissements spéciaux de rééducation.* — Sont admis dans les établissements spéciaux de rééducation : 1° les mineurs contre lesquels une action pénale est en cours, à condition qu'ils ne puissent pas être ou ne soient pas assujettis à la prison préventive ; 2° les mineurs libérés pour défaut de discernement ou d'intention, sans qu'aucune mesure de sûreté leur ait été appliquée ; 3° les mineurs libérés en vertu d'un pardon judiciaire ou condamnés avec sursis ; 4° les mineurs ayant subi une condamnation avant leur internement dans une maison de rééducation ou au cours de cet internement, ou qui, en exécution d'une décision définitive, ont été internés par mesure de sécurité ; 5° les mineurs que le tribunal confie, à cause de leur mauvaise conduite, à un établissement spécial de rééducation, jusqu'au moment où leur sentence est rapportée.

ART. 5. — *Système de rééducation.* — La rééducation débute par une étude de la personnalité du mineur. Elle comprend des soins physiques, une discipline judicieuse, l'enseignement en classe, l'instruction religieuse, le travail pratique et la participation aux organisations de jeunesse du Régime ; elle se termine par la participation au Camp DUX.

ART. 6. — *Adaptation des moyens de rééducation à la personnalité du mineur.* — Les moyens employés pour la rééducation des mineurs doivent être adaptés à leur état physique et psychologique ainsi qu'à leur condition sociale. Les établissements de rééducation se spécialisent dans un enseignement à caractère surtout agricole, industriel ou scolaire. Les mineurs sont répartis en groupes homogènes, d'après leur âge, leur

développement physique et psychologique, le degré de leur instruction générale et professionnelle.

ART. 7. — *Education politique.* — Outre l'éducation morale, religieuse, scolaire, technique et artistique, l'établissement s'occupe de l'éducation politique des jeunes gens qui lui sont confiés, cherchant à développer chez eux la conscience fasciste à la lumière de l'idéal de la patrie et de sa grandeur impériale.

ART. 8. — *Fiche biographique.* — Pour chaque mineur, le directeur établit une fiche biographique sur laquelle sont résumés les renseignements inscrits sur les actes et registres de la maison de rééducation. Cette fiche est établie au moment de l'admission des mineurs dans l'institution ; elle est mise à jour tous les six mois, ou même plus fréquemment en cas de transfert.

ART. 9. — *Contrôle des résultats de l'œuvre de rééducation exercé par le tribunal pour mineurs.* — Au terme de chaque année scolaire et même, à la demande du Ministère public en cours d'année, le directeur de l'établissement de rééducation fournit au tribunal des renseignements détaillés et précis sur la conduite du mineur, ses progrès dans les travaux pratiques et en classe, le respect témoigné à ses supérieurs, ses relations avec sa famille, ses rapports avec ses camarades et tout incident indiquant soit la modification, soit la persistance des habitudes qui ont motivé son placement dans l'institution. Pour les mineurs appartenant aux sections mentionnées à l'article 11, ces renseignements seront fournis à la fin de chaque semestre. Le tribunal, par l'intermédiaire d'un de ses membres, interrogera fréquemment le mineur afin d'arriver à une connaissance exacte de son cas et des résultats obtenus par l'œuvre de rééducation.

ART. 10. — *Libération des mineurs.* — Les mineurs sont libérés des établissements de rééducation par une décision du Tribunal pour mineurs, lorsque le traitement correctif est terminé. La libération sera en tout cas ordonnée lorsque l'intéressé aura atteint l'âge de 21 ans, ou lorsqu'il sera appelé au service militaire, ou enfin, si une grave infirmité physique ou mentale empêche de poursuivre l'œuvre de rééducation.

ART. 11. — *Sections d'assistance.* — Les mineurs dont la rééducation est terminée et dont le tribunal a suspendu la libération en vertu de l'article 30 de la Loi du 27 mai 1935, N° 835, sont admis dans une section d'assistance. Ces sections sont organisées en vue du placement des mineurs dans un emploi en dehors de l'institution, c'est-à-dire dans des établissements ou entreprises de la ville où est située la maison de rééducation. Le directeur s'enquiert périodiquement auprès des employeurs de la conduite des mineurs appartenant aux sections d'assistance et en informe chaque fois le tribunal.

ART. 12. — *Camp DUX.* — Les mineurs que le tribunal a déclarés rééduqués sont récompensés des efforts qu'ils ont faits par l'autorisation de participer au Camp DUX, où ils recevront des directives en vue de l'avenir qui les attend. Le départ pour le Camp DUX a lieu avec solennité et termine la fête annuelle de la réintégration.

TITRE XVI. — **Fête de la réintégration.**

ART. 148. — *Signification de la fête de la réintégration.* — La fête de la réintégration est la cérémonie au cours de laquelle chaque établissement proclame les résultats obtenus au cours d'une année de rééducation et fête les mineurs déclarés par le tribunal dignes d'être réintégrés parmi les bons citoyens. La réintégration se manifeste de façon concrète par le départ pour le Camp DUX des mineurs rééduqués.

ART. 149. — *Dispositions relatives à la cérémonie.* — La fête de la réintégration a lieu après la fin de l'année scolaire, lorsque le tribunal s'est prononcé sur les propositions de libération qui lui ont été soumises conformément aux dispositions de l'article 139. Participent à la cérémonie, l'établissement de rééducation, le Tribunal pour mineurs et la section pour mineurs de la Cour d'Appel au complet. Sont également conviées les autorités et les familles des mineurs.

ART. 150. — *Rapport du Directeur.* — Le directeur expose les principaux événements de la vie de la maison pendant l'année et les résultats obtenus dans les divers champs d'activité ; il donne lecture du palmarès et décerne les récompenses en faisant l'éloge de ceux qui se sont particulièrement distingués. Il passe ensuite en revue les jeunes gens déclarés rééduqués et admis au Camp DUX. Il remet à chacun d'eux la carte d'inscription à la Jeunesse italienne du Littorio (G.I.L.), et les diplômes d'études et de travail obtenus ; il les exhorte à persévérer dans la voie du devoir et à maintenir intacte la conscience fasciste acquise dans l'institution...

B. I. E.

LETTRES DE SOLDATS

Il n'est pas trop tard pour ajouter quelques mots aux lignes qui parurent ici à propos de la correspondance entre écoliers et soldats. Aussi bien, dans beaucoup de cas, cet échange de lettres inauguré à Noël se poursuit encore.

Constatons d'abord le grand succès des lettres de Noël aux soldats ; nous en avons reçu des preuves parlées et écrites. Regrettons que chaque soldat n'ait pas pu trouver « sa lettre » dans son paquet de Noël ; il y eut des déceptions qu'on aurait pu éviter.

Les soldats se firent un devoir de répondre à leurs correspondants inconnus et leurs lettres furent reçues par nos élèves comme une chose précieuse. Nous avons lu beaucoup de ces missives que leurs propriétaires

nous montraient avec fierté. La plupart rendent un son vrai, certaines sont touchantes dans leur sincérité, quoique maladroites et d'une orthographe imparfaite.

J'ai copié pour vous ces lignes qui disent bien quel fut le sentiment de plaisir — d'émotion aussi — que les hommes mobilisés éprouvèrent en lisant la prose de nos gosses.

Je crois pouvoir t'assurer que c'est (la lettre) *peut-être la chose qui nous fit le plus de plaisir dans notre paquet de Noël. C'est dans un village frontière, dans une église, pendant l'illumination de l'arbre, que ces paquets nous furent remis. Sitôt de retour au cantonnement, chacun d'entre nous ouvrit son paquet et chacun dut lire à haute voix la lettre qu'il avait reçue. Il ne manquait qu'une chose, c'est que vous, tous ces jeunes, soyez présents à ce moment-là pour voir notre satisfaction.* Canonnier G.

La lecture en commun des lettres reçues s'opéra dans plusieurs cantonnements, comme un rite qui s'imposa de lui-même. Ce moment de communion des hommes mobilisés dans l'affection des enfants suisses fut une très belle chose et marque le plein succès de la lettre de Noël.

Il paraît que certaines lettres de soldats furent reprises aux enfants. Les possesseurs dépossédés s'inquiètent :

Nos professeurs nous ont demandé d'apporter nos réponses de soldats à l'école, où nous les avons lues à tour de rôle. Puis elles ont été recueillies pour être envoyées à Berne. Pourquoi ? Nous n'en savons rien. Nous reviendront-elles ? Peut-être que oui, peut-être que non. Aussi ai-je donné votre lettre à contre-cœur.

Un collègue m'écrit à ce sujet :

J'ai trouvé très gentille, au début, l'idée de faire correspondre enfants et militaires de régions lointaines parfois ; très belles quelques réponses parues dans nos journaux. Là devait s'effacer l'habit officiel. Aux soldats, on a laissé ces perles de Noël. Mais qu'on ne gâte pas tout en envoyant à Berne ce qui, pour nos écoliers, fut leur plus cher souvenir ! Est-il si difficile de conserver aux belles choses leur simplicité ?

Caporal V.

Il me semble qu'il y a de la sagesse dans ces réflexions. Qu'on prenne garde de ne pas gâter une jolie idée par des maladresses même bien intentionnées. ALB. R.

PROPHÉTIES

M. Gaston Bridel, rédacteur en chef de « la Tribune de Genève » a donné récemment une intéressante conférence : La presse suisse peut-elle et doit-elle rester neutre ? Au cours de son exposé, le conférencier a cité des lignes lourdes de sens que notre écrivain Jérémias Gotthelf traça, il y a plus de cinquante ans. Voici ces lignes prophétiques :

« N'oublions jamais — et c'est la différence capitale qui nous distinguera des autres peuples aussi longtemps que nous voudrons demeurer

Suisses — qu'entre la sagesse de nos pères et la doctrine du monde il y a la distinction suivante : c'est que chez nous la force réside dans l'individu, dont le berceau est à la maison, tandis que d'autres peuples cherchent leur force dans la masse, c'est-à-dire dans la supériorité numérique et la cohésion de celle-ci, sans se soucier de l'individu ni attendre leur salut de lui. Les conséquences de ce malheureux état de choses seront écrites un jour en lettres de sang dans le ciel européen. »

Et M. Bridel ajoute : « En lettres de sang dans le ciel européen. A l'époque où cette phrase prophétique fut tracée, la doctrine totalitaire n'était point née ».

TEXTES LITTÉRAIRES

La neige.

(Les Sons.)

La neige est tombée encore. Elle semblait chuchoter dans le silence universel. Pas un souffle de vent, des maisons mortes ; et toujours le frôlement léger dans la molle épaisseur du silence.

Ce que l'on vient d'entendre, ce ne peut être une branche qui craquait: c'était trop doux, trop duveteux; et pourtant c'était un craquement. Une branche, insensiblement, a plié sous un faix trop lourd, une fissure a couru dans son matelas de neige : et voici que d'un bloc, avec un bruit de soie froissée, tout ce paquet de neige glisse et dévale, se détache, et pesamment s'écrase au pied de l'arbre.

« *Forêt voisine.* » MAURICE GENEVOIX.

LES LIVRES

ENTRETIENS SUR L'ÉDUCATION

Nous avons reçu la collection de 1939 de cette revue mensuelle dédiée aux mères. Tous les numéros nous apportent quelques méditations et considérations sur les problèmes, d'ordre moral surtout, qui se posent aux éducateurs naturels de l'enfant : les parents. Mais, comme ces éducateurs il faut les éduquer eux-mêmes pour qu'ils soient en mesure de remplir leur tâche, bien des articles ont trait à l'attitude que doivent avoir les parents en face de leurs enfants, cherchent à définir leur comportement.

Cette publication peut contribuer à aider les papas et les mamans en les mettant en face de questions qu'ils se sont souvent posées et en les aidant à en trouver la solution.

La Rédaction des Entretiens sur l'Education, qui a son siège 6 Boulevard Helvétique, Genève, reçoit les abonnements.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

LA SUISSE DANS LE MONDE

PAR

ALFRED CHAPUIS

Docteur honoris causa *de l'Université de Neuchâtel*

Un volume in-8° broché, avec 7 croquis . . . . . Fr. 4.50

L'Exposition nationale de 1939 reste dans le souvenir un paysage lumineux qu'aurait ensuite bouleversé une tempête. Si la guerre actuelle a profondément troublé, et pour longtemps, la vie du pays, les valeurs d'ordre intellectuel et moral surtout restent intactes. Quant à celles d'ordre matériel, elles s'ordonneront et se reconstitueront plus rapidement qu'on ne le pense. Il s'agit, pour préparer l'avenir, de les connaître les unes et les autres. C'est à cette tâche qu'a voulu contribuer M. Chapuis. En s'inspirant de la conception même de l'Exposition, il a tenté de présenter une synthèse de ces éléments divers : l'effort de travail du peuple suisse dans les domaines artistiques, littéraire, moral en même temps qu'économique. La Suisse y apparaît comme un pays de haute culture. Mais cette étude n'est pas faite uniquement dans le présent. Sans cesse, l'auteur a expliqué les œuvres d'aujourd'hui par celles du passé ; et, puisqu'il s'agit de la Suisse dans le monde, il en a brossé le cadre et montré d'où elle venait, en a résumé en même temps son histoire et celle de ses institutions.

En un moment où l'idée de démocratie même est partout remise en question, M. Chapuis a tenu à expliquer et à définir ce qu'est la démocratie suisse : c'est là une des principales parties de l'ouvrage. Les problèmes des cantons, des relations de la Suisse avec l'étranger, de sa neutralité, de sa défense sont également étudiés. L'auteur — bien connu par ses ouvrages historiques et économiques — est remonté aux sources originales et a renouvelé le plus possible les sujets abordés, il a eu recours à de nombreux spécialistes : artistes, techniciens, industriels et pour la partie économique, aux administrations fédérale ou cantonales. Le tout constitue un tableau d'ensemble très divers comme l'est la Suisse : un des pays les plus complexes qui soient ; mais il en ressort aussi une idée très nette d'unité et d'harmonie que les siècles ont vu naître et se développer. En ces temps difficiles, une telle constatation ne peut être que réconfortante.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A.

Winterthour Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthour

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13 Lausanne

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 30 Mars 1940 LXXVIe ANNÉE — N° 13

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Silence d'une vieille maison

PAR

RENÉ BURNAND

Illustrations de David Burnand

Un vol. in-8° carré, broché. . . . . Fr. 5.—

Le nouveau livre du docteur René Burnand lui fut inspiré par ses séjours de vacances dans une ancienne demeure familiale. Dans le silence des vieux murs, l'auteur a écouté les voix charmantes d'une famille fixée depuis des siècles au Pays de Vaud et, avec l'art d'un conteur qui sait retenir son auditoire et ne plus le lâcher, il réveille l'écho de ce passé. Des lointaines aventures militaires des premiers habitants de « La Bourcane », il conduit le lecteur jusqu'à l'époque actuelle, faisant revivre des figures pittoresques ou attachantes. Puis les souvenirs se rapprochent et l'on voit se profiler la silhouette du peintre, qui revenait chaque année de Paris en Suisse avec sa famille, pour y retrouver de nouvelles forces. D'autres personnages encore animent le rustique décor de la Bourcane aux ressources inépuisables, pour ceux du moins (et l'auteur est du nombre) qui sont curieux de tout, qui savent restituer aux choses leur âme et relier le passé au présent.

Admis à participer au silence d'une vieille maison du pays romand en écoutant le récit de ses confidences, on sait gré à M. René Burnand « d'avoir voulu reposer ses lecteurs de la cruelle actualité ». Son livre, d'ailleurs, est plus qu'un sujet de distraction. La force persuasive du beau et vigoureux talent de l'auteur entraîne à la méditation. M. Burnand invite ses contemporains à se souvenir que leurs prédécesseurs ont des droits sur eux, qu'ils ont contribué à façonner leur personnalité et qu'une nation n'est forte que dans la mesure où ses enfants sont attachés à leur passé, à leur sol et à leurs traditions.

Tel est l'enseignement de ce bel ouvrage qu'agrémentent tant de poésie, d'humour et d'évocations charmantes du pays vaudois. M. David Burnand, qui s'est fait un nom à Paris et en Suisse, a apporté à l'œuvre de son frère la collaboration de son talent d'illustrateur et a dessiné, avec cette sûreté de goût dont il a donné maintes preuves, une trentaine de compositions qui contribuent à faire de cet ouvrage un ensemble harmonieux et un fort beau livre.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle